



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 484-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293-91 AFIN D'AJOUTER
DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES D'IMPLANTATION DES
USAGES AUTORISÉS EN ZONE AGRICOLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Andrée Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

QUE la MRC Pierre-De-Sauréol a approuvé le règlement adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, qui s'est tenu à 19h30 à la mairie de la municipalité sis au 246, rue Bonsecours, par le conseil de la Municipalité du Village de Massueville. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis public, soit le 6 septembre 2022.

RÈGLEMENT NUMÉRO 484-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293-91

Ce règlement a pour objet d'ajouter des dispositions relatives aux normes d'implantations des usagers autorisés en zone agricole.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures.

Donné à Massueville, ce 6^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux.

Andrée Gagné,
Directrice générale et greffière-trésorière